



**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale
du mardi 29 mars 2022**

Réf. 1242

Jonathan Martel et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Admission des nouveaux et nouvelles membres
5. En route vers les négos 2023
 - 5.1. Présentation du contexte et du calendrier des négos
 - 5.2. Présentation et discussions sur les enjeux de la négo
6. Questions diverses
7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous.

2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Jonathan Martel à titre de président d'assemblée.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Manon Riopel,
d'élire Jonathan Martel à titre de président d'assemblée.

ÉLU PAR ACCLAMATION

3. Adoption de l'ordre du jour

Jonathan Martel souligne la présence d'Héloïse Moysan-Lapointe, membre du comité de la mobilisation de la FNEEQ et répondante pour le Collège de Maisonneuve et de Philip Lagogiannis, membre du comité de négociation de la FNEEQ.

Jonathan fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Pascale Gravel,
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Aucun nouveaux ou nouvelles membres.

5. En route vers les négos 2023

5.1. Présentation du contexte et du calendrier des négos

Héloïse Moysan-Lapointe et Philip Lagogiannis présentent l'objectif de la tournée des syndicats membres de la FNEEQ, soit de connaître les préoccupations des membres des syndicats, pour recevoir des propositions formelles ou non formelles concernant les problématiques du réseau ou pour orienter les activités du comité de négo, puis elles-ils présentent le contexte de la négociation de la prochaine convention collective, notamment :

- L'ampleur, le cadre légal et politique de la négociation du secteur public, notamment que la CSN représente plus de 150 000 membres (sur les 500 000 salariés-es des secteurs public et parapublic) et que la FNEEQ a plus de 15 000 membres.
- Les membres du comité de négociation 2023 de la FNEEQ, soit Frédéric Clermont, Josée Déziel, Philip Lagogiannis, Héloïse Moysan-Lapointe, Nathalie Munger, qui sont soutenus-es par Julien Lapan, coordonnateur du Regroupement cégep et Anna-Belle Marcotte, conseillère syndicale à la FNEEQ.
- La démarche et le calendrier de la négo, dont que le dépôt de nos demandes est prévu à l'automne 2022, suivi d'une période de 60 jours pour que la partie patronale y réponde, à la suite de quoi, des moyens de pression pourront être enclenchés à l'hiver 2023.

En avril prochain, la liste des problématiques sera adoptée à la FNEEQ. Pour les demandes syndicales, il est envisagé d'adopter des demandes larges (qui englobent beaucoup de choses) afin de laisser une marge de manœuvre au comité de négo. En mai, le projet de dépôt initial sera adopté. Des consultations auront lieu à l'automne sur le cahier de demandes (tant sectoriel et que central). Il y aura des aller-retour en assemblée ; une consultation à chaque étape significative, tant sur les demandes que sur les moyens de pression.

Les salaires, la retraite, les droits parentaux, les disparités régionales et la protection des lanceurs d'alerte se négocient à la table centrale avec le Conseil du trésor. Les enjeux spécifiques aux conditions de travail des profs du collégial se négocient avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et portent notamment sur : la tâche, la précarité, la formation continue, les ressources et le financement, la rémunération, l'emploi, l'organisation et les relations de travail, l'autonomie professionnelle et la consolidation du réseau. Une brève présentation est faite des gains obtenus à la dernière négo, des travaux des comités interordre et des grandes préoccupations des prochaines négos notamment les salaires dans le contexte d'inflation et la stabilisation du régime de retraite. En terminant, ils-elles soulignent que la Loi prévoit qu'une convention collective est d'une durée de trois ans et que nous avons l'habitude que la partie patronale négocie pour cinq ans. On peut se demander s'il vaut mieux demander une convention de trois ou cinq ans.

5.2. Présentation et discussions sur les enjeux de la négo

Jonathan explique le déroulement des délibérations, il présente la proposition et l'amendement sur l'enseignement à distance (EAD) du comité exécutif et il précise qu'il est possible d'apporter des ajouts sous forme d'amendements à la liste des problématiques.

Isabelle explique la différence entre les problématiques et les demandes, puis précise que nous ne sommes pas à l'étape des solutions (demandes). Certaines problématiques de 2019 ont été résolues à la dernière négo, d'autres seulement en partie. Cette assemblée vise à donner des mandats clairs à nos délégués-es au regroupement cégep en formulant de nouveaux amendements ou en discutant plus largement des enjeux de négo.

Proposition principale

Il est proposé par Johanne Verge et appuyé par Marie-Catherine Laperrière,
de reconduire les problématiques 2019 telles qu'amendées qui n'ont pas été résolues ou résolues seulement en partie pour constituer la liste des problématiques 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Amendements (ajouts à la liste de problématique) :

Il est proposé par Jean-François Pilon, appuyé par Julie Milot,
que les paies rétroactives arrivent trop tard et ne permettent pas de retrouver tous les gains qu'on aurait eus en l'ayant plus tôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Il est proposé par Nathalie Pilon, appuyé par Anne-Marie Fournier,
que l'augmentation du nombre de types de formations différentes dénature les formations techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Il est proposé par Amélie Hébert, appuyé par Johanne Verge,
d'ajouter «... , notamment pour les familles monoparentales » à la problématique 2019EORT01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyé par Julie Milot,
que tous-toutes les formateurs et formatrices soient reconnus-es comme enseignants-es dans la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Il est proposé par Ann Comtois, appuyé par Lélia Tabard,
que les enseignants-es ne sont pas consultés-es par rapport à l'utilisation des ressources EESH, surtout considérant que des postes seront ouverts et les barrières de fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Il est proposé par Julie Milot, appuyé par Ariane Robitaille,
qu'il n'y a pas de conséquence à ce qu'un collègue ne dépense pas toutes les ressources de l'enveloppe E pour une année donnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Il est proposé par Lélia Tabard, appuyé par Maude Laparé,
que le perfectionnement continu n'est pas reconnu dans la tâche enseignante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

Il est proposé par Nathalie Pilon, appuyé par Dominic Girard,
de regrouper les problématiques et les demandes dans une section « Enseignement à distance »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le comité exécutif
que la préparation d'un cours à distance est différente de celle d'un cours en présence et devrait être reconnue comme telle dans la tâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Francis Boudreau,
de mandater le comité exécutif d'harmoniser les amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Questions diverses

Aucune question diverse.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13 h 45.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Jonathan Martel
Président d'assemblée